



EGALITÉ HOMMES-FEMMES / Les premières « Mariannes de la parité » décernées le 7 avril 2011 ont distingué sept communes.

Le top sept de la parité en politique

La parité au sein du conseil municipal, mais aussi l'alternance entre hommes et femmes dans les exécutifs municipaux, la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les sexes dans la vie locale et le degré de cumul des mandats par les élus locaux, tels sont les critères sur lesquels l'association des femmes élues de l'Isère, l'Observatoire Isérois de la Parité, ainsi que les Associations des Maires et des Maires Ruraux de l'Isère se sont basés pour décerner les premières « Mariannes de la parité », le 7 avril 2011, à l'Hôtel du Département, partenaire de l'opération. Les premiers lauréats de ces trophées imaginés par le réseau de promotion de la parité dans les instances élues « Elles Aussi » sont :

- dans la catégorie des communes de 500 à 3 500 habitants : Saint-Christophe-sur-Guiers, Corps et Cour-et-Buis (deuxièmes ex-aequo) et La Terrasse,
- et dans la catégorie des communes de plus de 3 500 habitants : Villard-de-Lans, Saint-Egrève et Vienne.

Les organisateurs de ce concours espèrent que ce palmarès encouragera les partis politiques à présenter des femmes lors des prochaines élections locales, en 2014. Ces dernières verront l'élection de conseillers territoriaux destinés à remplacer les conseillers généraux et régionaux actuels. En effet, du fait du mode de scrutin retenu, Brigitte Périllié, la présidente de l'Association des Femmes Elues de l'Isère, également vice-présidente du Conseil Général en charge de l'égalité hommes-femmes, craint que les nouveaux élus locaux « soient essentiellement des hommes ». ■